

Le présent document décrit le profil de compétences que les membres du Conseil d'administration (CA) provincial de l'ACFA devraient avoir et maintenir afin de permettre à celui-ci d'accomplir sa mission.

COMPÉTENCES INDIVIDUELLES

- Bonne connaissance du rôle de l'ACFA et engagement envers la vision, la mission et les buts de l'organisme ;
- Bonne compréhension du contexte politique, économique et social dans lequel l'ACFA et la francophonie albertaine évoluent et capacité d'analyse (réflexion stratégique) ;
- Bonne connaissance des communautés francophones de l'Alberta, de leur développement et des enjeux auxquels elles font face ;
- Bonne connaissance des principaux réseaux de la francophonie albertaine ;
- Capacité démontrée d'exercer un leadership rassembleur ;
- Avoir un esprit d'équipe, savoir valoriser et favoriser la collaboration ;
- Expérience acquise dans la gouvernance d'organismes à but non-lucratif et, idéalement, avoir siégé dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les communautés francophones vivant en situation minoritaire.

COMPÉTENCE SPÉCIFIQUES

En plus des compétences individuelles requises de la part des administratrices et administrateurs, le CA provincial de l'ACFA doit aussi pouvoir bénéficier de diverses compétences et expériences lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat. Des candidatures ayant des compétences et/ou expériences dans ces domaines sont donc souhaitées :

- Expertise communautaire et/ou scolaire ;
- Équité, diversité et inclusion ;
- Gestion financière ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Droit et gouvernance ;
- Communication et marketing ;
- Politique et affaires publiques.

ÉLÉMENTS À RETENIR

- Les administratrices et administrateurs sont membres du CA provincial de l'ACFA et doivent être disponibles, dans la mesure du possible, pour participer aux rencontres, dont le calendrier est établi à l'avance ;
- Les administratrices et administrateurs peuvent être appelés à participer à des comités et des groupes de travail internes et/ou à représenter l'ACFA sur des comités et groupes de travail externes ;

- Les administratrices et administrateurs assistent annuellement à quelques rencontres communautaires d'importance dont les dates sont connues à l'avance (ex : Congrès annuel de la francophonie albertaine, Forum communautaire et autres) ;
- Les administratrices et administrateurs peuvent être appelés à assister à des événements communautaires (assemblées générales annuelles, activités des ACFA régionales, activités du Mois de la francophonie albertaine ou autres) ;
- Les administratrices et administrateurs doivent pouvoir investir le temps nécessaire, tout au long de leur mandat, pour acquérir une connaissance des particularités de fonctionnement de l'organisme et maîtriser les dossiers soumis au CA provincial de l'ACFA et à ses comités ;
- Les administratrices et administrateurs mettent leurs expertises en commun afin de répondre aux divers mandats de l'organisme (légal, gouvernance, positionnement stratégique et politique, communautaire et financier) ;
- Les administratrices et administrateurs sont élus pour un mandat de deux (2) ans. Il n'y a aucune limite au nombre de mandats consécutifs qu'un administrateur ou une administratrice peut exercer - voir article 5.7.5 des Statuts et Règlements de l'ACFA.

L'ACFA encourage la mise en nomination de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie albertaine.

Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusion et reconnaissant l'importance de la participation et la contribution de ces différents points de vue, l'ACFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin de parvenir à une représentation équilibrée à son CA provincial.

L'ACFA souhaite un CA provincial qui comprendra notamment un équilibre régional, des compétences, des âges, des origines ethniques, de la diversité sexuelle et de genres, des personnes autochtones et des personnes vivant en situation de handicap.